

## BUDGET DE 2007 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2008

10.1 Le budget du Comité scientifique convenu pour 2007 et les prévisions budgétaires pour 2008 sont récapitulés au tableau 6. Ces budgets regroupent les éléments suivants :

- a) La préparation et le soutien de la réunion annuelle du WG-FSA, la vérification, la traduction et la publication du rapport qui sera annexé au rapport du SC-CAMLR.
- b) Le soutien de la réunion annuelle du WG-SAM, groupe qui vient d'être constitué (voir section 13). Les coûts concernent la participation du directeur des données et le soutien administratif (deux jours) à la réunion dans la mesure ou celle-ci aura lieu juste avant le WG-EMM, au même endroit ou en sa proximité. Il est également tenu compte dans ces coûts des nouvelles consignes relatives à la vérification, la traduction et la publication du rapport qui sera annexé au rapport du SC-CAMLR.
- c) La préparation et le soutien de la réunion annuelle du WG-EMM, la vérification, la traduction et la publication du rapport en annexe au rapport du SC-CAMLR, et les frais de participation (billets d'avion, indemnités et frais de port) de quatre membres du personnel.
- d) Les frais de participation (billets d'avion et indemnités) d'experts invités aux réunions du WG-SAM (un expert) et du SG-ASAM (jusqu'à trois experts, pas de billets d'avion requis). Les mandats de ces experts sont définis aux paragraphes 13.9, 13.10 et 13.21 de l'annexe 5.
- e) La vérification, la traduction et la publication du rapport du SG-ASAM qui sera annexé au rapport du SC-CAMLR.
- f) La préparation et le soutien de l'atelier 2007 sur la biorégionalisation, la vérification, la traduction et la publication du rapport en annexe au rapport du SC-CAMLR, et les frais de participation (billets d'avion, indemnités et frais de port) de membres du personnel du secrétariat (voir également paragraphe 10.2).
- g) Les frais de participation (billets d'avion, indemnités) du chargé des affaires scientifiques et du respect de la réglementation et de l'analyste des données des observateurs scientifiques à la cinquième conférence internationale des observateurs de pêche.
- h) La préparation de l'atelier CCAMLR-CBI, entre autres : les premiers travaux que réaliseront les experts en 2007, la participation de 11 experts invités à l'atelier (billets d'avion, indemnités) et l'élaboration de matériel d'examen (voir SC-CAMLR-XXV/6). Les coûts identifiés dans le budget du Comité scientifique représentent 50% de l'estimation totale (voir paragraphe 10.3). Dans ces coûts figurent également 50% du coût total de vérification, de traduction et de publication du rapport en annexe au rapport du SC-CAMLR. L'estimation actuelle ne comprend pas les frais de préparation et de soutien par le personnel du secrétariat.

- i) Les frais de participation (billets d'avion, indemnités) du directeur des données à la réunion du SG-ASAM.
- j) Les frais de participation (billets d'avion, indemnités) du directeur des données à la réunion préparatoire des projets CCAMLR-API. Il est prévu que cette réunion ait lieu dans le cadre de celle du SG-ASAM.
- k) Les frais de participation (billets d'avion, indemnités) d'un expert invité à un atelier de trois jours sur les prédateurs terrestres, qui aura lieu dans le cadre du WG-EMM (voir (c) ci-dessus).

10.2 Le Comité scientifique note que plusieurs experts pourraient être invités à l'atelier 2007 sur la biorégionalisation, et que leur participation pourrait être financée par le Fonds spécial sur les AMP qui vient d'être établi. Le comité directeur de l'atelier se chargerait de finaliser ces dispositions pendant la période d'intersession et d'établir les mandats des experts invités.

10.3 Le Comité scientifique recommande de diviser les coûts de l'atelier CCAMLR-CBI à parts égales entre la CCAMLR et la CBI. Les coûts identifiés dans le budget du Comité scientifique (tableau 6) représentent 50% du coût total des premiers travaux qu'effectueront les experts en 2007, de la participation des experts invités à l'atelier et de l'élaboration du matériel d'examen. Dans ces coûts figurent également 50% du coût total de vérification, de traduction et de publication du rapport en annexe au rapport du SC-CAMLR. Le Comité scientifique note toutefois que les consignes liées aux comptes rendus pourraient être modifiées à la suite des concertations avec la CBI. Il note également que les coûts de 2008 ne tiennent pas compte de la préparation et du soutien apporté par le personnel du secrétariat et présumant que la réunion se tiendra au siège de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIV, paragraphe 13.52). Le coût total de l'atelier sera révisé en 2007 en tenant compte de l'avis de la CBI et des considérations du Comité scientifique.

10.4 Le Comité scientifique décide que, s'il était nécessaire de réduire la contribution de la CCAMLR au budget de l'atelier CCAMLR-CBI, le comité directeur de l'atelier pourrait s'adresser aux Membres et leur demander de contribuer individuellement à l'atelier par un apport de ressources pour l'aider à réaliser ses objectifs.

10.5 Le Comité scientifique estime que l'atelier commun d'une journée du WG-EMM et du WG-FSA (développement des méthodes visant à incorporer les modèles d'écosystème dans les évaluations des pêcheries de poissons) en 2007 ne nécessite pas de fonds supplémentaires.

10.6 Le Comité scientifique note que le Fonds spécial pour la science détient actuellement les sommes conservées qui serviront à la révision indépendante externe du GYM et à une partie de la révision du *Manuel de l'observateur scientifique*. Le Comité scientifique accepte de reporter ces sommes pour une utilisation ultérieure.

10.7 Le Comité scientifique approuve les dépenses suivantes dans le cadre du budget de 2007 de la Commission :

- financement du soutien linguistique pour *CCAMLR Science* fixé à 12 000 AUD
- participation de la présidente du Comité scientifique à la réunion de 2007 du CPE
- participation du directeur des données à la réunion de 2007 du CWP.

10.8 Le Comité scientifique recommande à la Commission de financer également les éléments suivants :

- Diffusion électronique de *CCAMLR Science* par le site de la CCAMLR. Le coût annuel est estimé à 800 AUD avec une dépense unique de 3 500 AUD pour saisir les anciens volumes.
- Les coûts d'établissement de la coordination basée au secrétariat du programme de marquage des pêcheries exploratoires. Ces coûts couvrent le coût initial de l'achat de marques et de matériel de marquage en quantité suffisante pour tous les navires ayant fait l'objet d'une notification de projet de pêche exploratoire en 2007/08 et au cours des saisons à venir. Les marques et le matériel de marquage seront vendus aux Membres sur la base de la récupération des coûts. Les coûts d'établissement sont estimés à environ 100 000 AUD, somme qu'il convient de prévoir en 2007 (paragraphe 4.39 à 4.41).
- Sous réserve de l'approbation de la Commission, le coût de l'établissement des protocoles informatiques qui permettraient l'utilisation des données VMS pour valider les positions enregistrées dans les données des pêcheries et les données des observateurs. Comme certains d'entre-eux devraient être mis au point par le fournisseur du VMS, le secrétariat n'a pas encore déterminé les coûts prévus.

10.9 Le Comité scientifique soutient la proposition du secrétariat d'établir un réseau sans fil pour les réunions au siège de la CCAMLR (CCAMLR-XXV/13).

10.10 Le Comité scientifique examine la proposition du secrétariat visant au remplacement du chargé des affaires scientifiques et du respect de la réglementation, E. Sabourenkov, qui doit partir en retraite (CCAMLR-XXV/9). Il reconnaît que la réorganisation de ses travaux et les exigences futures nécessiteraient un poste à plein temps de chargé des affaires scientifiques en sus des travaux réalisés par le directeur des données.

10.11 Le Comité scientifique reconnaît le travail exceptionnel d'E. Sabourenkov en soutien au Comité scientifique, au SCIC et à la Commission. Sa capacité à appréhender cet éventail de questions tant diverses que complexes n'a été possible que grâce à sa vaste expertise institutionnelle et à sa connaissance des affaires de la CCAMLR.

10.12 Certains Membres recommandent à la Commission de prolonger le mandat de E. Sabourenkov jusqu'en 2009. D'autres estiment qu'il n'est pas de la compétence du Comité scientifique de discuter des contrats de travail individuels.

10.13 Le Comité scientifique indique qu'il serait judicieux de nommer le nouveau chargé des affaires scientifiques de telle sorte qu'il puisse passer un certain temps avec E. Sabourenkov qui lui ferait partager son expertise et ses connaissances avant son départ en retraite.